



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-ONESIME D'IXWORDH  
LE JEUDI 20 DECEMBRE 2018, SEANCE EXTRAORDINAIRE**

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 20 décembre 2018 à 19:54 à la salle les générations au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 – Madame Christine Ouellet  
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet  
Siège #3 – Madame Marie-Eve Lévesque Gaudreau  
Siège #4 – Monsieur Denis Miville  
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte  
Siège #6 – Monsieur Gilles Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

La séance ordinaire est ouverte par monsieur Benoît Pilotto maire. Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire.

**RÉS.207-2018            1- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont tous présents et conviennent de renoncer à l'avis de convocation recommandé pour la tenue de cette séance extraordinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets inscrits à l'ordre du jour plus de 48 h avant la séance extraordinaire car celui-ci leur a été envoyé par courriel, fax et remis en main propre;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 208-2018            3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Christine Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

**1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**3.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU COURS DE DÉCEMBRE 2018**

**3.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN JANVIER 2019**

**3.3 CARTE D'AFFAIRES VISA DESJARDINS**

**4. LÉGISLATION**

**4.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 08-2018 RELATIF À  
L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX 2019**

**5. SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE**

**5.1 PROGRAMME COMPLÉTÉ DE LA TECQ 2014**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE**

**6.1 FERMETURE DU CHALET DES LOISIRS POUR LA POPULATION**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3- GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**RÉS. 209-2018**

**3.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 17 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de décembre 2018 pour un montant de 186 015.12 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 210-2018**

**3.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 21 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer au cours de janvier 2019 pour un montant de 14 741.32 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH</b>		
<b>LISTE DES COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2018 - 1ère partie au 17-12-2018</b>		
ACTUEL CONSEIL INC.	Honoraires travaux TECQ	2 524.85 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels	415.07 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE - BMR	Articles divers	8.35 \$
BURO PLUS	Contrat photocopieur	24.55 \$
DHC AVOCATS	Révision contrat direction générale	281.69 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	28.00 \$
GARAGE S. LEMIEUX	Location véhicule août 2018 - remboursable par assurances	2 100.00 \$
GROUPE CAILLOUETTE ET ASSOCIÉS	Interrupteur hotte cuisinière	328.61 \$
LES PNEUS LÉVESQUE	Réparation d'un pneu	28.69 \$
MARIE-EVE LAVOIE, CPA	Honoraires professionnels - secr.-très. adjointe	3 751.06 \$
MICHEL MONTMINY INC.	Réparation chez un contribuable	50.52 \$
MRC KAMOURASKA	Km inspection novembre, médiane, mise à jour, formation PL122	1 425.47 \$
NETTOYAGE HAUTE PRESSION AB INC.	Débouchage ponceaux Rg du vide+ rue Beaulieu, rte Drapeau Sud	591.55 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	Articles de nettoyage divers	115.34 \$
SÉMER INC.	Tonnage compost oct./nov. + TPS-TVQ 2015 à aujourd'hui	500.63 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Nivelage : rtes Jeffrey, de l'Église, du Collège + rg 5 + petit rg 5	1 583.21 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage octobre 2018	983.73 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>14 741.32 \$</b>
<b>INCOMPRESSIBLES 27 NOVEMBRE AU 17 DÉCEMBRE 2018</b>		
BELL CANADA	418-856-3018	209.37 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	86.79 \$
HYDRO QUÉBEC	Garage	46.22 \$
HYDRO QUÉBEC	Chalet loisirs	150.10 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	2e paiement/retenues 5% - travaux rte Drapeau + chemin du Vide	185 297.23 \$
MARIE-EVE LÉVESQUE-GAUDREAU	Remboursement dépenses : Décorations Noël - extérieur bureau municipal	86.02 \$
MARIE-EVE LAVOIE	Remboursement dépense : Imprimante bureau du maire	139.39 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>186 015.12 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>200 756.44 \$</b>

Attendu que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth désire adhérer au service de *Carte Visa Affaires*;

Attendu que la Municipalité autorise la Directrice générale Andréane Collard-Simard d'effectuer les démarches nécessaires pour adhérer au service *Carte Visa Affaires*;

Attendu que la Municipalité désire une limite de 1000\$ pour la carte de crédit et une limite de 1000\$ pour le financement Accord D.

Attendu que le Conseil nomme Andréane Collard-Simard comme représentant de la carte de crédit Visa et que celle-ci sera la détentrice de la carte de crédit émise.

Il est proposé par monsieur Denis Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande de service *Carte Visa Affaires avec financement Accord D*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4- LÉGISLATION

##### 4.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 08-2018 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX 2019



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE KAMOURASKA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH**

#### RÈGLEMENT 08-2018

**Règlement ayant pour objet :**

**D'établir le budget de l'année foncière 2019 et du programme triennal d'immobilisations ;**

**D'imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services :**

- **d'égout**
- **de vidange de fosses septiques et puisards**
- **de la collecte et de la disposition des matières résiduelles**

**ATTENDU QUE** le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021;

**ATTENDU QUE** le Conseil doit adopter par règlement les taux d'imposition : de la taxe foncière, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services :

- d'égout
- de vidange de fosses septiques et puisards
- de la collecte et de la disposition des matières résiduelles, récupérables et putrescibles.

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné, par monsieur le conseiller Denis Lizotte, à la séance du 3 décembre 2018;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le règlement no 08-2018 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

#### Article 1

Le conseil adopte le budget « dépenses » qui suit pour l'année financière 2019 :

Administration générale	219 055 \$
Sécurité publique	72 213
Transports	278 430
Hygiène du milieu	134 815
Aménagement, urbanisme et développement	57 273
Loisirs et culture	54 518
Frais financiers	3 500
<b>Total des dépenses</b>	<b>819 804 \$</b>
<b>Autres activités financières et affectations</b>	<b>8 000</b>

**Total des dépenses et autres** **827 804 \$**

#### Article 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

#### **Recettes spécifiques**

Paievements tenant lieu de taxes	13 426 \$
Transfert de droits	77 112
Transferts	183 454
Services rendus	2 571
Imposition de droits	7 750
Intérêts et pénalités	2 000
Autres revenus	1 400
Entretien du système d'égout	46 226
Matières résiduelles	43 677
Vidange des installations septiques	15 500
<b>Total des recettes spécifiques</b>	<b>393 116 \$</b>

#### **Recettes basées sur l'évaluation foncière**

Taxe foncière générale	362 875 \$
Taxe foncière Sûreté du Québec	38 313
Taxe foncière service d'incendie	33 500
<b>Total des recettes basées sur l'évaluation foncière</b>	<b>434 688 \$</b>

**Total des recettes** **827 804 \$**

#### Article 3

Le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations qui se répartit comme suit :

	2019	2020	2021
Total des dépenses anticipées	68 000 \$	390 000 \$	325 000 \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du Programme triennal des immobilisations.

#### Article 4

Les taux de taxes et tarif énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2019.

#### Article 5

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.0407 \$ / 100 \$** pour l'année 2019 conformément au rôle d'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se détaille comme suit :

- Taxe foncière 0.86880/100\$
- Taxe foncière spéciale «Sûreté du Québec» 0.08021/100\$
- Taxe foncière spéciale «service d'incendie» 0.09173/100\$

#### Article 6

Le conseil fixe le tarif égout «Fonctionnement 2019» à **492 \$** pour chaque unité de référence 1 identifiée au tableau des unités contenu au règlement 01-96 et au règlement 02-98 et ce, pour tous immeubles identifiés.

#### Article 7

Le conseil fixe le tarif «Vidanges des fosses 2019» à **79 \$** pour chaque unité de référence contenu au règlement 11-2004 et ce, pour toutes les résidences permanentes identifiées et à **40 \$** pour tous les chalets et autres immeubles identifiés.

#### Article 8

Le conseil fixe le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des matières résiduelles pour l'année 2019 à:

- Résidence: 144 \$
- Chalet et autres immeubles: 72 \$
- Exploitation agricole (compris dans une E.A.E) : 144 \$
- Commerce: 144 \$

Selon les modalités du règlement 04-2014 présentement en vigueur.

#### Article 9

Le conseil fixe le tarif pour la récolte et le traitement d'un bac de 360 litres à matières résiduelles supplémentaire à 144 \$ ;

Pour la récolte et le traitement d'un bac de 360 litres de matières recyclables à 0 \$ ;

Pour la récolte d'un conteneur de matières résiduelles de plus de 360 litres (conteneurs commerciaux), à 144 \$ par 0.471 verge cube (360 litres).

#### Article 10

Tous les taux d'imposition de taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services d'égout, de vidange de fosses septiques et puisards, de la collecte et de la disposition des matières résiduelles sont imposés pour tous les immeubles identifiés compris ou non dans une exploitation agricole enregistrée.

#### Article 11

Le taux d'intérêt pour toutes taxes, tarifs, compensation, permis, frais de mutations ou créances dues à la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est fixé à 15 %, pour l'exercice financier 2019.

#### Article 12

Lorsque le paiement d'un chèque émis à l'ordre de la municipalité en paiement d'une somme due en vertu du présent règlement est refusé par le tiré, des frais d'administration d'un montant équivalant à ceux exigés par le tiré à la municipalité seront facturés au tireur, en sus de tous intérêts exigibles, le cas échéant.

#### Article 13

Tout envoi posté à un contribuable qui génère des frais autres qu'un envoi régulier seront facturés au contribuable.

#### Article 14

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

---

Benoît Pilotto, maire

---

Andréane Collard-Simard dir. gén. & sec.-trés.

Avis de motion 3 décembre 2018  
Présenté le 20 décembre 2018  
Entrée en vigueur 1<sup>er</sup> janvier 2019

## **5. SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE**

### **RÉS.212-2018**

#### **5.1 PROGRAMME COMPLÉTÉ DE LA TECQ 2014**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ATTENDU QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques;

Il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation

de travaux en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

RÉS.213-2018

### 6.1 FERMETURE DU CHALET DES LOISIRS À LA POPULATION

**CONSIDÉRANT** le rapport d'inspection en salubrité microbienne reçu le 28 octobre 2015;

**CONSIDÉRANT** que toutes les observations et les échantillons du rapport de 2015 confirment une situation très importante pouvant nuire à la santé et la sécurité des populations;

**ATTENDU QU'**il est de la responsabilité du Conseil d'offrir des infrastructures municipales conformes en matière de sécurité et de salubrité;

Il est proposé par monsieur Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE** le Conseil ferme officiellement et à partir de maintenant le Chalet des loisirs aux populations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 7. PÉRIODE DE QUESTION

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS.214-2018

**Attendu que** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;  
**En conséquence**, il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20:11

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto, Maire

---

Andréane Collard-Simard  
Dir. gén. et sec.- tré.